Timbre ou logo de la collectivité

**Arrêté d’autorisation d’exercice hebdomadaire des activités en télétravail**

Le Maire (ou le Président) de …………………

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature

Vu la délibération n°…. en date du ….. relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail,

*(si la quotité des fonctions pouvant être exercées en télétravail est supérieure à trois jours par semaine, lorsque l’état de santé le justifie et après avis du médecin de prévention),* Vu l’avis du médecin de prévention/travail en date du …………,

Vu le certificat de conformité de l’espace de travail aux normes électriques du …………..

*OU* Vu la déclaration sur l’honneur du …………….. attestant de la conformité des installations électriques de l’espace de travail,

Vu le certificat d’assurance multirisques habitation couvrant l’exercice des activités en télétravail en date du …… ,

Vu la demande de l’intéressé en date du ………….,

**Arrête**

Article 1

Mme/M. ……………………………………..(nom, prénom), ………………………. (grade), est autorisé (e) à exercer les activités suivantes en télétravail :

-

-

-

Article 2

Le lieu d’exercice des activités en télétravail est le suivant : …………………………………………………………….……………………………………….

……………………………………………………………………………………………………

Article 3

L’intéressé exercera ses activités en télétravail selon la modalité hebdomadaire. Le nombre de jours d’exercice des activités en télétravail est fixé à ……… jours par semaine.

Les jours télétravaillés sont : ……………………………………..

Les jours travaillés sur site sont : …………………………………

Pendant les jours de télétravail, l’agent peut être joint entre ……….. et ………..h et ses horaires de travail sont ……………………………………….

En cas de nécessité de service (réunions, formations, missions…) l’agent peut être amené à ne pas télétravailler les jours fixés.

Article 4

Le présent arrêté prend effet à compter du …………….pour une durée de …………… (*un an ou six mois renouvelable une fois lorsque la quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme de télétravail est supérieure à 3 jours par semaine, lorsque l’état de santé le justifie – articles 3 et 4 du décret 2016-151*).

*Facultatif*: le présent arrêté ne devient définitif qu’à l’issue d’une période d’adaptation fixée à …... mois (3 mois maximum).

Article 5

L’administration met à la disposition du télétravailleur les équipements suivants :

-

-

-

Article 6

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé.

Fait à ………………………………….. Le …………………………..

 Le Maire, Le Président,

 (nom, prénom et signature)

Le Maire (Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : …………………………………………… Signature de l’agent,